

Commune
de
Maresché
72170



Date de convocation : 26/10/2023
Date d'affichage : 03/11/2023
Nombre de conseillers
▪ en exercice 15
▪ présents 09
▪ votants 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-trois, le jeudi 02 novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-Louis DROUIN, Laurent MAUDET, Jacky LETAY, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Aurore GUY et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusé(s) : MM Jean-François CORNÉE, Thierry GAUTIER, André MAUFAY, Kévin TRONCHET et Mmes Stéphanie AGEORGES et Sandra HARO.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Aurore GUY a été élue secrétaire de séance.

20231102-01

Assainissement du futur lotissement rue de l'église _ autorisation donnée à Madame le Maire pour signer le marché

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de lotissement rue de l'église et notamment la création d'un réseau d'assainissement pour ce futur lotissement.

Elle présente le résultat de la consultation des entreprises après ouverture et étude des offres reçues.

Il ressort que la proposition de la société TP OUEST ZA de la Carrie rue de l'Avenir 72650 La Milesse est la mieux disante.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de retenir l'offre de TP OUEST d'un montant de 62 965,45 € HT ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer
 - tous les actes et pièces nécessaires à la passation du marché,
 - les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

Fait à Maresché (Sarthe), le 03 novembre 2023

Le Maire,
Armelle REIGNIER



Commune
de
Maresché
72170



Date de convocation : 26/10/2023
Date d'affichage : 03/11/2023
Nombre de conseillers
▪ en exercice 15
▪ présents 09
▪ votants 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-trois, le jeudi 02 novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-Louis DROUIN, Laurent MAUDET, Jacky LETAY, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Aurore GUY et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusé(e)s : MM Jean-François CORNÉE, Thierry GAUTIER, André MAUFAY, Kévin TRONCHET et Mmes Stéphanie AGEORGES et Sandra HARO.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Aurore GUY a été élue secrétaire de séance.

20231102-02

Aménagement d'un parking VC 43 _ autorisation donnée à Madame le Maire pour signer le marché

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du parking et de la création de la VC 43.

Elle présente le résultat de la consultation des entreprises après ouverture et étude des offres reçues.

Il ressort que la proposition de la société TP OUEST ZA de la Carrie rue de l'Avenir 72650 La Milesse est la mieux disante.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de retenir l'offre de TP OUEST d'un montant de 74 826,00 € HT ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer
 - tous les actes et pièces nécessaires à la passation du marché,
 - les documents relatifs à ce dossier.

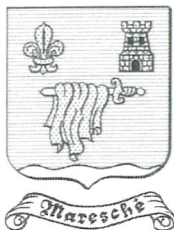
Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

Fait à Maresché (Sarthe), le 03 novembre 2023

Le Maire,
Armelle REIGNIER



Commune
de
Maresché
72170



Date de convocation : 26/10/2023
Date d'affichage : 03/11/2023
Nombre de conseillers
▪ en exercice 15
▪ présents 09
▪ votants 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-trois, le jeudi 02 novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-Louis DROUIN, Laurent MAUDET, Jacky LETAY, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Aurore GUY et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusé(e)s : MM Jean-François CORNÉE, Thierry GAUTIER, André MAUFAY, Kévin TRONCHET et Mmes Stéphanie AGEORGES et Sandra HARO.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Aurore GUY a été élue secrétaire de séance.

20231102-03

CCHSAM Fonds de concours exceptionnels _ autorisation donnée à Madame le Maire pour réaliser la demande de subvention

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement intérieur de la mairie et notamment l'isolation pourrait bénéficier d'une subvention de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles au titre du dispositif de fonds de concours exceptionnel.

Le plan de financement se présente comme suit :

	CHARGES (HT)		PRODUITS (HT)
Isolation	9 455, 00 €	Fonds de concours CCHSAM	1 200,00 €
Electricité	2 589,32 €		
		Autofinancement	10 844,32 €
TOTAL	12 044,32 €	TOTAL	12 044,32 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la subvention inscrite au plan de financement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

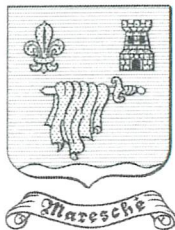
Fait à Maresché (Sarthe), le 03 novembre 2023

Le Maire,
Armelle REIGNIER

A. Reignier



Commune
de
Maresché
72170



Date de convocation : 26/10/2023
Date d'affichage : 03/11/2023
Nombre de conseillers
▪ en exercice 15
▪ présents 09
▪ votants 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-trois, le jeudi 02 novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-Louis DROUIN, Laurent MAUDET, Jacky LETAY, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Aurore GUY et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusé(s) : MM Jean-François CORNÉE, Thierry GAUTIER, André MAUFAY, Kévin TRONCHET et Mmes Stéphanie AGEORGES et Sandra HARO.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Aurore GUY a été élue secrétaire de séance.

20231102-04

Modification du tableau des effectifs _ délibération portant suppression et création de deux emplois d'adjoint technique territorial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 octobre 2023,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Par délibération du 9 juillet 2021, la Collectivité a créé deux postes d'adjoint technique à temps non-complet à raison de 5 heures effectives hebdomadaires pour faire face aux protocoles COVID notamment pour réaliser une désinfection quotidienne des locaux scolaires. Compte-tenu de la réaffectation des heures pour réaliser l'entretien des locaux communaux auprès du personnel titulaire, il est proposé de supprimer ces postes pour créer deux postes d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 3 heures effectives hebdomadaires pendant la période scolaire (temps de travail à annualiser).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** la suppression, à compter du 06 novembre 2023 des deux emplois d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires ;
- **DECIDE** la création, à compter de la même date, de deux emplois d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.
Fait à Maresché (Sarthe), le 03 novembre 2023
Le Maire,
Armelle REIGNIER

A. Reignier



Commune
de
Maresché
72170



Date de convocation : 26/10/2023

Date d'affichage : 03/11/2023

Nombre de conseillers

▪ en exercice	15
▪ présents	09
▪ votants	09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-trois, le jeudi 02 novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-Louis DROUIN, Laurent MAUDET, Jacky LETAY, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Aurore GUY et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusé(e)s : MM Jean-François CORNÉE, Thierry GAUTIER, André MAUFAY, Kévin TRONCHET et Mmes Stéphanie AGEORGES et Sandra HARO.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Aurore GUY a été élue secrétaire de séance.

20231102-05

Mise à disposition d'un agent de la Commune de Maresché auprès du SIVOS Saint-Marceau / Maresché au titre du secrétariat _ autorisation donnée à Madame le Maire pour signer la convention

La fin de contrat de l'agent contractuel en charge du secrétariat du SIVOS le 1er septembre a conduit le SIVOS à réaliser une opération de recrutement. L'agent recruté par voie de mutation ne pourra prendre son poste qu'à compter du 1er décembre 2023. Afin de maintenir une continuité du service, il est proposé de mettre à disposition un agent de la Commune de Maresché pour effectuer les tâches de gestion administrative et comptable pour le SIVOS à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 30 novembre 2023.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** la convention de mise à disposition d'un agent de la Commune de Maresché au titre du secrétariat auprès du SIVOS Saint-Marceau / Maresché, à raison de deux heures par semaine, à compter du 01 septembre 2023 jusqu'au 30 novembre 2023 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

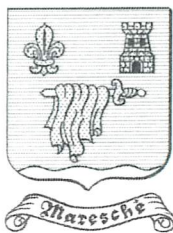
Fait à Maresché (Sarthe), le 03 novembre 2023

Le Maire,

Armelle REIGNIER



Commune
de
Maresché
72170



Date de convocation : 26/10/2023
Date d'affichage : 03/11/2023
Nombre de conseillers
▪ en exercice 15
▪ présents 09
▪ votants 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-trois, le jeudi 02 novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-Louis DROUIN, Laurent MAUDET, Jacky LETAY, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Aurore GUY et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusé(s) : MM Jean-François CORNÉE, Thierry GAUTIER, André MAUFAY, Kévin TRONCHET et Mmes Stéphanie AGEORGES et Sandra HARO.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Aurore GUY a été élue secrétaire de séance.

20231102-06

Assistance technique réseau d'eaux usées poste de relèvement et perception de la redevance d'assainissement collectif _ Autorisation donnée à Madame le Maire pour signer les contrats

Par délibération du 20 février 2013, La commune de Maresché a passé une convention d'assistance technique et de perception de la redevance d'assainissement collectif. Cette dernière a pris fin le 31 décembre 2022. Dans le cadre de cette compétence, la Collectivité souhaite poursuivre son accompagnement par un prestataire. A ce titre, Madame le Maire présente les contrats de prestations de la société VEOLIA.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le contrat d'entretien des postes de relevage et suivi de la lagune pour un montant de 4 900 € HT/an,
- **ADOPTE** le contrat de perception de la redevance d'assainissement collectif pour un montant de 250€ HT/an de frais administratifs et une redevance de 3,50 € HT/facture,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

Fait à Maresché (Sarthe), le 03 novembre 2023

Le Maire,
Armelle REIGNIER

A. Reignier



Commune
de
Maresché
72170



Date de convocation : 26/10/2023
Date d'affichage : 03/11/2023
Nombre de conseillers
▪ en exercice 15
▪ présents 09
▪ votants 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-trois, le jeudi 02 novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-Louis DROUIN, Laurent MAUDET, Jacky LETAY, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Aurore GUY et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusé(e)s : MM Jean-François CORNÉE, Thierry GAUTIER, André MAUFAY, Kévin TRONCHET et Mmes Stéphanie AGEORGES et Sandra HARO.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Aurore GUY a été élue secrétaire de séance.

20231102-07

Épandage de By-Calcel® provenant des Papeteries Le Bourray SAS - Saint-Mars-La-Brière (Sarthe) _ avis du Conseil

Madame le Maire donne lecture du courrier de SUEZ ORGANIQUE, qui souhaite mettre à jour le périmètre d'épandage du By-Calcel® provenant des Papeteries Le Bourray SAS sur le territoire de la commune.

Elle explique que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur l'utilisation agricole de ces sédiments.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (7 voix pour et 2 abstentions),

- **EMET** un avis favorable à l'utilisation agricole du BY-CALCEL® sur le territoire de Maresché ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.
Fait à Maresché (Sarthe), le 03 novembre 2023
Le Maire,
Armelle REIGNIER



Commune
de
Maresché
72170



Date de convocation : 26/10/2023

Date d'affichage : 03/11/2023

Nombre de conseillers

■ en exercice	15
■ présents	09
■ votants	09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-trois, le jeudi 02 novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-Louis DROUIN, Laurent MAUDET, Jacky LETAY, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Aurore GUY et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusé(e)s : MM Jean-François CORNÉE, Thierry GAUTIER, André MAUFAY, Kévin TRONCHET et Mmes Stéphanie AGEORGES et Sandra HARO.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Aurore GUY a été élue secrétaire de séance.

20231102-08

Adressage - numérotation des lieux dits

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune »,

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des habitations,

Vu l'article n°141-3 du Code de la Voirie Routière relatif à la mise à jour du tableau de classement des voies communales,

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la Pitoisière pour faciliter l'adressage des habitations et lieux,

Madame le Maire fait expose au Conseil Municipal que l'adressage de certains lieux-dits de la Commune n'ont pas d'adresse, en l'espèce :

- Lieu-dit Méfossés
- Lieu-dit Le Chêne Creux
- Lieu-dit Le Pelouas
- Lieu-dit Le Clos du Garde
- Lieu-dit Les Grandes Maisons

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PROCÈDE** à la numérotation des parcelles conformément au tableau ci-annexé
- **CHARGE** Madame le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des parcelles
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettre la liste des parcelles au service des Impôts Fonciers.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

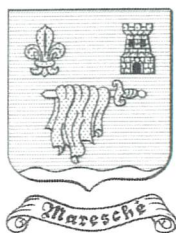
Fait à Maresché (Sarthe), le 03 novembre 2023

Le Maire,
Armelle REIGNIER

Annexe 1 :

Parcelle	Numéro de Voie	Extension de Voie	Nom de Voie
72186000YA0014	1		Lieu-dit Le Clos du Garde
72186000ZV0015	2		Lieu- dit Le Chêne Creux
7218600ZV0016	4		Lieu- dit Le Chêne Creux
7218600YB0029	1		Lieu-dit Méfossés
7218600ZV0012	2		Lieu-dit Les Grandes Maisons
7218600YB0054	2		Lieu-dit Le Pelouas

Commune
de
Maresché
72170



Date de convocation : 26/10/2023

Date d'affichage : 03/11/2023

Nombre de conseillers

▪ en exercice	15
▪ présents	09
▪ votants	09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-trois, le jeudi 02 novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-Louis DROUIN, Laurent MAUDET, Jacky LETAY, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Aurore GUY et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusé(e)s : MM Jean-François CORNÉE, Thierry GAUTIER, André MAUFAY, Kévin TRONCHET et Mmes Stéphanie AGEORGES et Sandra HARO.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Aurore GUY a été élue secrétaire de séance.

20231102-09

Convention de cession d'abribus scolaires _ autorisation donnée à Madame le Maire pour signer la convention avec la Région des Pays de la Loire

Madame le Maire donne lecture de la convention proposée par la Région des Pays de la Loire ayant pour objet la cession à l'euro symbolique ainsi que le transfert de propriété de l'abribus scolaire situé rue de Beaumont.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la convention de cession de l'abribus scolaire pour la somme de 1 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

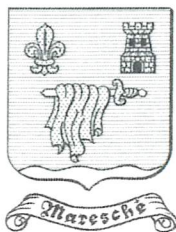
Fait à Maresché (Sarthe), le 03 novembre 2023

Le Maire,
Armelle REIGNIER

A. Reignier



Commune
de
Maresché
72170



Date de convocation : 26/10/2023

Date d'affichage : 03/11/2023

Nombre de conseillers

▪ en exercice	15
▪ présents	09
▪ votants	09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-trois, le jeudi 02 novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-Louis DROUIN, Laurent MAUDET, Jacky LETAY, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Aurore GUY et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusé(e)s : MM Jean-François CORNÉE, Thierry GAUTIER, André MAUFAY, Kévin TRONCHET et Mmes Stéphanie AGEORGES et Sandra HARO.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Aurore GUY a été élue secrétaire de séance.

20231102-10

SRADDET des Pays de la Loire _ Composition de la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il est proposé de valider une composition « sur mesure » soumise par la Présidente du Conseil Régional.

Composition de la Conférence Régionale de gouvernance

Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif.

Membres votants : 120

- La Présidente du Conseil régional ou son représentant,
- 14 élus régionaux ou leur représentant,
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant,
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI),
- Le président de la Conférence Régionale des SCOT,
- 16 Maires :
 - o 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les cinq Associations départementales de Maires et Présidents de communautés,
 - o 1 par département désigné en lien avec les cinq Associations départementales des Maires ruraux de France,
 - o Le Maire de l'Ile d'Yeu ou son représentant,
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région.

Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant,
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant,
- Président du CESER ou son représentant,
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant,

- 3 Présidents des EPF ou leur représentant,
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable sur la composition de la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.
Fait à Maresché (Sarthe), le 03 novembre 2023
Le Maire,
Armelle REIGNIER

